Nations Unies S/PV.7961



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7961e séance

Mercredi 7 juin 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Libye

17-16005 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

M. Kobler participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tunis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Martin Kobler et de l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais présenter mes vœux de paix, d'harmonie et de sérénité à tous ceux qui observent le jeûne du ramadan en Tunisie et en Libye.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je voudrais également féliciter la Bolivie, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis ici pour faire part au Conseil de l'évolution récente de la situation en Libye. Aujourd'hui, je voudrais prendre quelques instants pour faire quelques réflexions sur le passé avant de parler de nos priorités pour l'avenir.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Quand je suis arrivé en Libye en novembre 2015, j'ai poursuivi le travail de mon prédécesseur, M. Bernardino León, qui, à force de patience, était parvenu à un accord politique après une année d'efforts diplomatiques. Comme les médiateurs le savent, conclure un accord est une chose, le mettre en œuvre est une autre. En Libye, le processus de transition n'a pas été pleinement mis en œuvre. Il y a toujours des institutions parallèles. La Chambre des députés n'a pas encore reconnu le Gouvernement d'entente nationale et n'a pas adopté l'amendement constitutionnel.

Cela dit, l'Accord politique libyen a changé la situation sur le terrain. Le Conseil de la présidence s'est installé à Tripoli depuis 2016. La production de pétrole en Libye dépasse actuellement 800 000 barils par jour alors qu'elle n'était que de 200 000 barils par jour il y a quelques mois. L'organisation Daech, même si elle constitue toujours une menace, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était il y a un an. Plus important encore, pour tous les Libyens, qu'ils soient de Benghazi, de Tripoli ou de Sabha, l'Accord représente le plus grand espoir de régler la crise en Libye. Les Libyens aspirent à la paix et à la sécurité; Ils veulent un pays où leurs enfants pourront connaître un avenir meilleur.

Dans ma dernière déclaration (voir S/PV.7927), j'ai énoncé plusieurs priorités qui ne se sont pas encore concrétisées. Où en sommes-nous aujourd'hui s'agissant des questions prioritaires?

Premièrement, il y a consensus sur le fait que l'Accord politique libyen reste le cadre sur lequel doit se baser le processus politique. En dépit des critiques, l'Accord politique libyen bénéficie d'un large appui aux niveaux national et international. Toutefois, l'Accord n'est pas gravé dans le marbre. Après des mois de consultations avec les parties prenantes libyennes, régionales et internationales, nous sommes en train d'élaborer une feuille de route en vue d'apporter quelques amendements à l'Accord politique libyen, au moyen d'un processus sans exclusive dirigé et pris en charge par les Libyens.

Je constate également que les parties prenantes sont largement d'accord sur les points où il convient d'apporter des modifications. Les points de vue divergent encore quant au format des pourparlers. Toutefois, les acteurs concernés sont d'accord sur les principes qui doivent guider les futurs pourparlers. Je conseille à la communauté internationale de donner les assurances et les garanties nécessaires s'agissant de la mise en œuvre les accords qui seront conclus par les Libyens. Ils ne peuvent pas le faire seuls sans l'appui de la communauté internationale. Ils ont besoin de l'appui ferme et unanime du Conseil.

Deuxièmement, je voudrais évoquer la situation militaire. Ceux qui sont opposés à une solution politique essaient d'utiliser la violence pour saper les efforts en faveur d'un règlement. L'attaque qui a pris pour cible la base aérienne de Brak al-Shati le 18 mai en est

un exemple. Des éléments extrémistes, dont certains sont affiliés à Al-Qaida, ont massacré des dizaines de personnes. Non seulement cet acte inhumain témoigne d'un total mépris pour la vie humaine, mais il constitue une tentative délibérée de faire dérailler le processus politique. Malheureusement, plus on approche d'un règlement, plus la menace d'une telle violence est grande. La même chose s'est produite lorsque des forces affiliées au Gouvernement de salut national ont mené une attaque à Tripoli à la fin du mois de mai. Heureusement, les forces qui appuient le Conseil de la présidence ont défendu la ville avec succès et contrôlent désormais la capitale.

Troisièmement, il est urgent d'unifier l'appareil de sécurité libyen. Hier, 6 juin, j'ai rencontré une nouvelle fois le maréchal Haftar à Benghazi. Il m'a assuré vouloir procéder sur la base de l'Accord politique libyen, et qu'il était pour qu'un processus politique soit mené pour amender l'Accord. Je l'ai encouragé à laisser prévaloir la politique et à ne pas rechercher l'affrontement militaire. Nous avons convenu qu'un appareil de sécurité libyen unifié était vital pour la paix et la prospérité. J'ai recommandé au maréchal Haftar que des officiers de toutes les régions du pays se réunissent pour examiner les questions militaires. Nous nous sommes prêts à faciliter la tenue d'une telle réunion, comme nous l'avons fait par le passé.

À Tripoli, le plan de sécurisation doit maintenant être déployé dans toute la ville. L'autorité de l'État doit être étendue. L'autorité exercée par le Conseil de la présidence sur les groupes armés doit être renforcée. Ces forces doivent être consolidées au sein des ministères compétents; le commandement et le contrôle doivent être unifiés. L'unification de l'appareil de sécurité doit aussi intervenir au niveau national. La seule autre option, c'est la violence militaire.

Conformément aux recommandations du Secrétaire général Guterres sur la prévention des conflits, nous faisons tout notre possible pour que le dialogue l'emporte sur les affrontements, que l'unité l'emporte sur la division et que la sécurité l'emporte sur le chaos. L'utilisation constante de l'armée à des fins politiques ne fera que durcir les positions. Au lieu de cela, il faut parvenir à une solution politique qui inclue un accord pour que le commandement de l'appareil de sécurité soit confié à une autorité civile.

Quatrièmement, il faut remédier d'urgence aux faiblesses de l'économie et de la situation financière. Bien que les recettes pétrolières aient augmenté et que le Conseil de la présidence ait réussi à s'entendre sur un nouveau budget pour 2017, les fondamentaux de l'économie libyenne ne sont toujours pas satisfaisants. Divisions entre institutions financières, instabilité et manque de confiance dans le secteur bancaire continuent d'alimenter l'inflation et l'illiquidité. La Banque centrale doit agir avec détermination contre les problèmes budgétaires et monétaires de la Libye. Les dépenses du pays sont toujours au-dessus de ses moyens et ses réserves en devises sont en constante diminution. La situation économique désastreuse et l'explosion du marché noir entretiennent la criminalité et la violence. Il faut s'en occuper si nous voulons que la Libye puisse s'extirper de cette spirale descendante.

Cinquièmement, la réconciliation nationale est vitale pour instaurer une paix durable en Libye. À cet égard, j'accueille favorablement les mesures prises par le Conseil de la présidence en vue de créer une commission de réconciliation nationale et d'ouvrir des consultations officielles. Les femmes et les jeunes joueront un rôle crucial dans les efforts de réconciliation, quels qu'ils soient. Je suis en admiration devant l'énergie et l'optimisme de la jeunesse libyenne. Durant la conférence de la jeunesse organisée en mai par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de nombreuses initiatives ont été proposées et des liens ont été tissés. Ces efforts doivent être appuyés et ils le seront.

Sixièmement, nombreux sont les Libyens qui appellent à une participation accrue de la communauté internationale. Aujourd'hui, je tiens à saluer les contributions des États voisins. Comme dans d'autres cas, ce sont les pays voisins qui sont les premiers à subir les conséquences et ce sont eux qui font partie de la solution. Le 8 mai, j'ai assisté à la 11e réunion ministérielle des États voisins de la Libye, à Alger, et je suis encouragé par les efforts que déploie ce forum pour parvenir à une position et une solution communes. Hier, à Alger, la rencontre entre la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie a débouché sur une déclaration appuyant les efforts de l'ONU et la cohérence de la communauté internationale.

Sur le plan politique, les communautés régionale et internationale doivent apporter un appui concerté au processus de paix libyen – non pas dans le sens d'une ingérence, mais plutôt dans un esprit de partenariat et dans le respect de la souveraineté du droit libyen et du droit international. La réunion du Quatuor à Bruxelles, le 23 mai, a renforcé son importance dans l'harmonisation des positions des organisations régionales et

internationales – l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'ONU.

L'Union africaine a également dépêché deux délégations en Libye récemment, notamment le Haut-Représentant et une délégation ministérielle du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Il est indispensable d'adopter une approche collaborative dans le cadre de laquelle toutes les initiatives œuvrent en synergie pour faire avancer le processus politique mené sous les auspices de l'ONU. Des efforts non concertés voire parallèles risquent de contrecarrer les progrès et de compliquer une situation déjà complexe. Nous devons aller de l'avant et appuyer les efforts dirigés par les Libyens eux-mêmes pour trouver une solution durable. En l'absence de progrès sur le plan politique, les symptômes du conflit ne feront qu'empirer.

Des migrants continuent de mourir dans leur quête d'une vie meilleure. Les femmes et les hommes qui sont dans les centres de détention et les prisons vivent un cauchemar. Les principes humanitaires de base et l'espace humanitaire sont menacés. Cinq hôpitaux ont été bombardés cette année et les fournitures humanitaires ne parviennent pas à de nombreuses régions de Libye, en raison de l'insécurité. La situation des droits de l'homme demeure profondément préoccupante. Depuis mars, 65 civils ont été tués au cours d'affrontements armés, dont certains par des bombardements aveugles. Nous ne pouvons pas rester insensibles aux souffrances que ce conflit provoque; nous ne pouvons pas compromettre les principes fondamentaux qui nous unissent, qui font de nous des êtres humains; et nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'abandonner nos espoirs et notre souhait de voir la Libye plus unie dans une situation meilleure.

Enfin, je tiens à remercier tous les hommes et toutes les femmes de la MANUL aujourd'hui, ainsi que la famille des Nations Unies. J'admire le dévouement dont ils font tous montre – qu'ils soient ingénieurs, analystes ou administrateurs. Je sais que leur travail est souvent méconnu. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour rendre hommage à leurs efforts. Mon dernier message, comme toujours, est pour le peuple libyen. Je songe aux paroles de l'auteur libyen Hisham Matar :

> « Les rêves ont des conséquences. Il n'est pas possible de revenir en arrière. Une révolution n'est pas une marche indolore qui mène aux portes de la liberté et de la justice. C'est un combat entre rage et espérance, entre la tentation de détruire et le désir de bâtir. »

Je suis sûr d'une chose : les femmes et les hommes de Libye parviendront à bâtir une nation dont eux et leurs enfants seront fiers. Leurs sacrifices sont trop profonds pour que le résultat ne soit pas à la hauteur; leurs communautés sont trop robustes pour s'effondrer; et leurs cœurs sont trop pleins de courage pour qu'ils n'y parviennent pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil de sécurité, je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par la même résolution. Le rapport couvre la période allant du 20 avril au 7 juin, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations et ont mené d'autres travaux par le biais de la procédure d'approbation tacite.

Lors des consultations tenues le 19 mai, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final, établi en application de la résolution 2278 (2016), et examiné les recommandations figurant dans ledit rapport. Je ne résumerai pas le rapport, puisqu'il sera publié sous peu sous la cote S/2017/466. Conformément à la pratique établie, après l'examen du rapport par le Groupe d'experts et avant sa publication, la Libye a été invitée à le lire dans les bureaux du Secrétariat.

Si le rapport a reçu un accueil mitigé, les membres du Comité, eux, ont exprimé leur appui au Groupe d'experts et salué son travail. Parmi les principales questions soulevées par les membres du Comité lors des discussions sur le rapport final il y a les violations de l'embargo sur les armes, la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de pétrole et de produits pétroliers de la Libye, le contrôle des institutions publiques et financières libyennes, l'application de la décision relative au gel des avoirs et les restrictions d'accès du Groupe en Libye. Le Comité est en passe d'achever son examen des recommandations.

S'agissant de l'embargo sur les armes, au cours de la période considérée, le Comité a approuvé trois demandes de dérogation relatives à l'envoi temporaire d'articles en Libye, soumises au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). Ces demandes émanaient de l'Autriche, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Le Comité a aussi reçu de l'Autriche une notification après

livraison, et des Pays-Bas une notification d'annulation de l'envoi temporaires d'articles. En outre, le Comité a répondu à une demande d'éclaircissement émanant de la République de Serbie concernant le champ et l'application de l'embargo sur les armes. Le Comité a aussi adressé une lettre à la Libye sur la question. En lien avec une précédente demande d'éclaircissement reçue de la Grèce, suite à certaines informations reçues de Libye, le Comité a une fois de plus répondu par écrit à la Grèce et à la Libye sur cette question. Le Comité a aussi reçu un premier rapport écrit, soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 2292 (2016) par l'opération SOPHIA de l'Union européenne, au sujet d'une inspection d'un bateau menée en haute mer au large des côtes libyennes. Des armes et du matériel connexe ont été trouvés à bord de ce bateau battant pavillon libyen. Selon le capitaine du navire, les ports d'origine et de destination étaient Misrata et Benghazi, respectivement. Le Comité a informé la Libye de cette inspection.

Toujours s'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a reçu le nom de son nouveau point focal, en application du paragraphe 6 de la résolution 2278 (2016), notamment S. E. M. Mohamed T.H Siala, Ministre des affaires étrangères. M. Siala a présenté dernièrement des exposés écrits au Comité sur les garde-côtes libyens, les unités de neutralisation des engins explosifs et la garde présidentielle.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a approuvé une demande de dérogation soumise par la Suisse en application du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011) relatives aux avoirs du Libya-Africa Investment Portfolio. Suite à l'envoi par le Canada de détails supplémentaires relatifs à sa demande de dérogation concernant un avoir détenu par un individu inscrit sur la liste, le Comité a continué d'examiner la question.

S'agissant de l'interdiction de voyager, au cours de la période considérée, le Comité a approuvé une demande de dérogation en application du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011), reçue par le biais de son secrétariat en tant que « bureau compétent de l'ONU » au titre de la section 9 b) des directives provisoires du Comité. La demande émanait de Mme Safia Farkash Al-Barassi, une personne inscrite sur la liste qui a été autorisée à se rendre en Égypte et à Oman pour des raisons humanitaires.

Enfin, le Comité continue d'examiner les deux précédentes lettres reçues de Malte concernant les activités de deux bateaux qui auraient tenté d'exporter illégalement des produits pétroliers et du carburant de Libye vers d'autres destinations.

J'en ai terminé avec mon rapport. Je voudrais exprimer au Groupe d'experts mon appréciation pour le travail qu'il effectue pour le Comité et les autres comités. Nous savons que parfois le Groupe travaille dans des conditions très difficiles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier M. Martin Kobler et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés et des informations qu'ils ont fournies. Qu'ils sachent tous les deux qu'ils ont le plein appui de la délégation uruguayenne.

Une année et demie après la signature de l'Accord politique libyen nous continuons, hélas, de constater l'absence de progrès significatifs dans le processus de transition politique du pays. L'appui que le Gouvernement d'entente nationale a reçu du système politique libyen a été minime, ce qui réduit les chances de stabiliser rapidement le pays et de le remettre sur la voie de la normalité. C'est pourquoi il est essentiel que le nouveau Gouvernement parvienne à mobiliser un plus large soutien de la population pour pleinement gagner en légitimité. Faute de quoi, il lui sera éventuellement très difficile de gouverner le pays ou du moins une grande partie du territoire. Entretemps, la violence et les combats se poursuivent et des dizaines de milices sur le terrain détiennent le véritable pouvoir en Libye, agissant en fonction d'intérêts économiques et s'efforçant de contrôler le commerce de pétrole ou le trafic de migrants.

Nous jugeons aussi préoccupant que l'on cherche à repousser la date convenue pour l'approbation de l'Accord politique par la Chambre des représentants de Tobrouk. Il faut trouver le moyen de permettre que cela se fasse une fois pour toutes, levant de la sorte des facteurs d'incertitude et d'instabilité. Il faut aussi redoubler d'efforts en vue d'une réconciliation nationale qui prenne en compte les demandes et les propositions de toutes les parties.

Je ne saurais terminer mon intervention sans exprimer notre préoccupation au sujet de la situation désespérée des migrants qui transitent par la Libye pour se rendre en Europe. Nous sommes tous les jours les témoins d'incidents dramatiques qui causent la mort

de dizaines, voire des centaines de personnes, dont des femmes et des enfants. Les centaines de milliers de migrants subsahariens qui se trouvent en ce moment en Libye dans l'espoir de traverser la Méditerranée sont victimes de mauvais traitements et de graves violations de leurs droits humains. Nous réitérons qu'en attendant de trouver des solutions à ce problème il faut donner la priorité aux droits de l'homme des migrants et des réfugiés. Seule la stabilisation politique et institutionnelle de la Libye permettra de réduire de façon significative ce phénomène.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Martin Kobler, et l'Ambassadeur Olof Skoog, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saisissons cette occasion pour les assurer de nouveau de notre appui dans l'accomplissement des tâches délicates qui leur ont été confiées.

Nous saluons l'action menée par les acteurs régionaux et internationaux pour coordonner davantage d'efforts visant à appuyer le processus politique en Libye et à l'aider dans sa transition vers la démocratie, telle la réunion tenue à Bruxelles le 23 mai par l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'ONU.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des déplacés dont, selon le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations publié le 2 juin, le nombre dépasse 250 000 personnes qui ont, pour la plupart, été déplacées par les affrontements constants entre les différents groupes armés. Malheureusement, il s'agit là d'une illustration claire de l'escalade de violence généralisée en Libye. De même, nous sommes vivement préoccupés par l'incident du 18 mai à Brak al-Shati, au cours duquel il y aurait eu des exécutions sommaires, en violation flagrante du droit international humanitaire. Nous rappelons aux acteurs et aux parties concernées que la seule solution au conflit passe par une transition politique, qui a déjà commencé et qui doit se poursuivre. C'est pourquoi nous les exhortons de s'abstenir de toute attitude belligérante ou qui vise à recourir aux armes comme moyen de régler ce conflit ou d'autres.

Enfin, nous pensons que ces faits doivent encourager les acteurs et les parties signataires de l'Accord politique libyen à redoubler d'efforts et à avancer fermement et résolument vers des accords et des consensus, qui leur permettent de mener à bien une transition politique pacifique, inclusive et ordonnée, dirigée par et pour le peuple libyen, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos tâches.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, pour son important exposé. Nous nous félicitons vivement des efforts continus déployés par M. Kobler pour rassembler les différents points de vue des acteurs politiques libyens et mettre un terme aux divisions politiques et à la détérioration de la situation en Libye. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Skoog de Suède pour l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président du Comité créé en application de la résolution 1970 (2011) concernant les derniers faits nouveaux relatifs au dossier des sanctions en Libye.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a atteint le maximum de convergence possible des points de vue des différents partis politiques qui luttent contre le pouvoir. Cette convergence a été illustrée lors de la signature de l'Accord politique libyen le 17 décembre 2015. À l'époque, cet accord a rallié un large soutien de toute la Libye, ainsi que l'approbation de la majorité de la Chambre des représentants et du Congrès général national. Toutefois, les positions intransigeantes de certaines parties ont bloqué la mise en œuvre de l'Accord. Dans ce sens, nous pensons que le rôle joué par les Nations Unies est important. Les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts pour triompher de l'impasse politique, notamment en apportant certaines modifications à l'Accord politique de manière à garantir l'engagement de toutes les parties à l'appliquer. Ainsi, le Gouvernement d'entente nationale deviendrait le seul Gouvernement légitime en Libye, ce qui lui permettrait

d'assumer toutes les fonctions gouvernementales sur l'ensemble de la Libye, y compris la sécurité.

Un tel accord nécessite l'unification de l'armée sous une direction civile. Sa fonction principale est de sécuriser les villes et les frontières libyennes et de désarmer les milices, ainsi que de faire face aux différents défis du pays, comme le terrorisme, l'immigration clandestine et la sécurisation des champs pétrolifères.

Dans ce contexte, nous souhaitons informer le Conseil que la situation à Tripoli a connu récemment une grande amélioration sur le plan de la sécurité après que les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale ont étendu leur contrôle sur toutes les installations vitales. Cela a ouvert la voie au retour complet de la MANUL à Tripoli.

Je me dois de saluer les efforts déployés par les voisins de la Libye pour susciter une convergence des différents points de vue des parties. Le communiqué le plus récent publié par la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye, qui a eu lieu en Algérie le 5 juin, a souligné la nécessité de se conformer à l'Accord politique sous les auspices des Nations Unies. Il a également souligné qu'il n'existait aucune solution militaire à la crise en Libye.

Nous apprécions tous les efforts entrepris par la Ligue des États arabes et l'Union africaine pour aplanir les divergences du vues entre les partis politiques et parvenir à un consensus qui contribuerait à stabiliser la situation et à atténuer les souffrances du peuple libyen.

Chacun sait que mon pays est confronté à de nombreuses crises en raison de l'aggravation de l'insécurité, y compris la contrebande de carburant et de produits pétroliers par des bandes criminelles armées. Ces gangs participent à de nombreux actes illégaux, y compris la traite des êtres humains. À cet égard, nous espérons que le Conseil tiendra compte de la nécessité d'affronter les auteurs de ces actes et d'autres actes illégaux afin de préserver la richesse du peuple libyen.

En ce qui concerne les actifs libyens gelés, conformément à la résolution 1970 (2011), le Conseil a demandé à tous les États Membres de geler sans délai les actifs financiers libyens et les autres ressources économiques sur leurs territoires afin de protéger les intérêts du peuple libyen. Le gel des actifs libyens a été levé en vertu de la résolution 2009 (2011), en particulier ceux relatifs à la Banque centrale libyenne. Cependant, le gel continue d'être imposé à un certain nombre d'autres entités, y compris l'Autorité libyenne des investissements, qui fait face à des pertes énormes d'environ un milliard de dollars par an. Cela est dû à son incapacité à donner des instructions aux entités qui conservent les livres de ces comptes gelés afin qu'elles puissent gérer les actifs de manière adéquate.

Lorsqu'il a été mis en place pour la première fois, le régime n'était pas censé punir la Libye. Il s'agissait plutôt d'une mesure préventive pour protéger les actifs contre leur dissipation pendant la révolution et pendant la période intermédiaire après la chute du régime précédent. Ce gel a des répercussions négatives qui nuisent aux intérêts du peuple libyen. Je voudrais ici me référer à la lettre adressée au Président du Conseil par l'Ambassadeur de Libye (S/2016/275). Nous espérons que le Conseil prendra des mesures rapides pour modifier les résolutions 1970 (2011), 1973 (2011) et 2009 (2011) afin de permettre à l'Autorité libyenne des investissements de participer ouvertement à la gestion des fonds dans ces comptes gelés et à prévenir d'autres pertes d'actifs libyens. À cet égard, les autorités libyennes ne demandent pas la levée du gel des actifs. Nous demandons plutôt une résolution qui inclue un article qui permette de transférer l'argent déposé dans des comptes gelés, d'investir cet argent et d'ouvrir et de fermer des comptes afin de pouvoir protéger la valeur des actifs et augmenter les rendements pendant qu'ils sont gelés.

La séance est levée à 15 h 40.